

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Nouvelles lignes directrices en MPOC et TFR

No d'activité : 89666

Date : mercredi le 1er mai 2024

Lieu : Au St-Jacques

Coordonnées : 34, rue Marcel-Lépine Saint-Jacques J0K 2R0

L'invitation s'adresse aux membres en règle de l'AMOLL, aux résidents en médecine familiale et si places disponibles, aux professionnels oeuvrant en nGMF sur le territoire.

Des frais de 50\$ sont exigés aux omnipraticiens non-membres de l'AMOLL pour participer à cette formation, si places disponibles.

Objectifs

Nouvelles lignes directrices en MPOC et TFR

Après cette présentation, le participant sera en mesure de:

- Analyser les changements apportés par la société canadienne de thoracologie sur les lignes directrices en MPOC et les appliquer à la pratique avec des cas patients
- Se familiariser avec l'interprétation des tests de fonction respiratoire et le nouveau formulaire au CHDL

Président de séance : Dre Hélène Laporte

Horaire

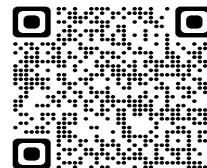
2024-05-01 18:00 18:30 Accueil/Clôture

2024-05-01 18:30 20:30 Conférence Nouvelles lignes directrices en MPOC et TFR Dr Sylvie-Ann Chiasson, pneumologue

Vous êtes prié de vous inscrire sur le site de l'AMOLL. Veuillez vous inscrire au moins 48 heures avant la formation. Inscription limitée.

L'Association des médecins omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 2.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de GSK



Code QR pour procéder à l'évaluation de l'activité:

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>